

APRES LE BAC "PARCOURSUP"



Pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur les élèves disposent d'une plateforme d'information et d'admission accessible

par Internet : <https://www.parcoursup.fr/>


Vous souhaitez vous inscrire en première année d'études supérieures via le site

PARCOURSUP respectez bien ce calendrier

Ci-dessous synthèse des étapes clés de la procédure d'admission 2019 - important consulter les sites d'informations indiqués.

Du 22 janvier → 3 avril 2019 : Je formule mes vœux (avant le 14 mars) je finalise mon dossier (avant le 3 avril)

Ouverture de la plateforme d'admission PARCOURSUP : <https://www.parcoursup.fr/>

 → **22 janvier au 14 mars 2019 : Je formule mes vœux**

Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier : adresse électronique valide à maintenir à jour jusqu'à la fin de la procédure, le n°INE - Identifiant national Elève - dernier avis d'imposition pour effectuer une simulation d'attribution de bourses, de logements...

Conseil : renseigner le numéro de portable du candidat pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de téléphone pour recevoir les alertes Parcoursup.

• **Je formule mes vœux** (10 vœux maximum avec possibilité de sous vœux selon les formations) sans avoir besoin de les classer **Attention** : le 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux

15 mars au 3 avril 2019 inclus

• **Finalisation** des dossiers (projet de formation motivé pour chacun des vœux, éléments à compléter... - des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup) et **confirmation** de chaque vœu
Vous pouvez vérifier « l'état » de chacun vos vœux (confirmé / à confirmer) dans votre dossier candidat.



L'état « **confirmé** » doit être indiqué en face de chaque vœu que vous souhaitez transmettre aux formations - **Attention** : date limite le 03 avril 2019 inclus

Du 15 Mai → 19 juillet 2019 : Je reçois les réponses des formations et je décide

15 mai : début de la phase d'admission je consulte les réponses des formations

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il accepte la proposition (ou y renonce)
- S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

> **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**

- Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**

- > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

- > **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**
 - > dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.

Attention : suspension des propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat les 17 et 18 juin ⇒ Résultat du Baccalauréat le 5 juillet 2019

IMPORTANT : AVANT LE 19 JUILLET 2019

Je confirme mon inscription dans la formation selon les modalités précisées sur mon dossier candidat

De mai → à septembre 2019 : Phase complémentaire

- **De mai à septembre : Je suis accompagné si je n'ai pas reçu de propositions et que je souhaite trouver une place dans une formation proposée par Parcoursup**
Du 25 juin au 14 septembre 2019 : Ouverture de la phase complémentaire-
- **J'ai formulé des vœux uniquement pour des formations sélectives et n'ai reçu que des réponses négatives** : La phase complémentaire, du 25 juin 2019 au 14 septembre 2019, vous permettra de formuler de nouveaux vœux et d'obtenir une proposition d'admission dans une formation disposant de places disponibles.
- **Je ne reçois aucune proposition d'admission** : vous pourrez formuler de nouveaux vœux lors de la phase complémentaire à partir du 25 juin 2019 pour des formations disposant de places disponibles.
Après les résultats du baccalauréat, dans chaque académie, une commission pilotée par le recteur (commission d'accès à l'enseignement supérieur - CAES) examinera la situation des candidats en vue de leur proposer d'autres formations proches de leurs choix initiaux.

Les essentiels de la procédure

Le conseil de classe du 1^{er} semestre prend connaissance du projet de l'élève à partir de la fiche dialogue. Cette fiche est étudiée par l'équipe éducative qui formule des conseils et des recommandations pour aider l'élève à réfléchir à son projet. Au terme de la saisie des vœux sur la plateforme PARCOURSUP l'équipe éducative étudie tous les vœux de l'élève pour permettre au chef d'établissement de formuler un avis pour chaque vœu sur une fiche spécifique appelée fiche avenir.

Qu'est-ce que 'la fiche avenir' : Une "fiche Avenir" est constituée pour chaque vœu formulé par l'élève. La fiche Avenir permet à la formation demandée de mieux connaître le candidat et disposer d'informations importantes sur son année de terminale pour l'examen de son dossier. Elle est spécifique à chaque vœu.

Sur chaque fiche Avenir, sont renseignés :

- **les notes** de l'élève (moyennes de terminale, appréciations des professeurs pour chaque discipline, positionnement dans la classe)
- **l'avis du conseil de classe sur le projet d'orientation**
- **les éléments d'appréciation** de vos professeurs principaux sur des compétences transversales : méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir, esprit d'initiative...
- **l'avis du chef d'établissement.**

Elle sera consultable sur Parcoursup à partir du **15 mai 2019**. La fiche Avenir fait partie du dossier électronique du lycéen. Elle est transmise à l'établissement demandé par le lycée via Parcoursup.

Les sites d'informations à consulter www.terminales2018-2019.fr

Site entièrement dédié à l'accompagnement des élèves de Terminales vers l'enseignement supérieur - lien toujours accessible dans PARCOURSUP pour finaliser le projet d'orientation

www.education.gouv.fr/cid122643/plan-etudiants-informations-pratiques-pour-les-familles.html

Toute l'actualité -Plan Étudiants : informations pratiques pour les familles

<http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>

Parcoursup 2019 : outils et ressources pour l'accompagnement des lycéens et l'information des familles

<http://www.onisep.fr/>

Demandes de Bourses et de Logements

Constituez votre dossier social étudiant sur www.etudiant.gouv.fr → 15 janvier au 15 mai 2019

Le portail numérique des démarches et services de la vie étudiant www.messervices.etudiant.gouv.fr

Le CROUS met à votre disposition ce portail pour un accès simplifié à tous les services en ligne de la vie étudiante : les aides (Bourses), le logement (en résidence universitaire ou chez le particulier), la caution locative étudiante

